

MARCHÉ DE NOËL et DE L'ARTISANAT
MANIFESTATION TELETHON
Salle des Fêtes de FEVES
SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026 de 14 à 18 h
DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026 de 10 à 18 h

Je soussigné (é), NOM

Prénom.....

Adresse

.....

Tél : Mail :

sollicite mon inscription en qualité d'exposant au Marché de Noël et de l'Artisanat, qui se déroulera le samedi 28 novembre de 14 à 18 h et le dimanche 29 novembre de 10 à 18 h à la salle des fêtes de Fèves dans le cadre du Téléthon

L'exposant s'engage à présenter uniquement des produits qu'il aura confectionnés.

Description de l'activité et photos à envoyer par courriel à : idasendelar@gmail.com

.....

.....

Nombre de tables (1,80m X 0,60) souhaitées (15 € l'unité au bénéfice du Téléthon)

Grilles : 5 € l'unité

Nombre de chaises

Prise électrique : OUI NON

LOT tombola au bénéfice du Téléthon :

Un chèque de caution de 50 € à l'ordre de l'AFM Téléthon est exigé à l'inscription, restitution sur le stand le dimanche 29/11 à 17 H 30.

Inscription validée après acceptation par retour de courriel et sous réserve de recevoir le dossier d'inscription rempli et accompagné du chèque de caution et de la location des tables et éventuelles grilles

Votre signature vaut acceptation du présent règlement.

Signature :

Personnes à contacter : Madame Ida SENDELAR 06.98.31.11.38 – Monsieur Claude MIO 06.89.98.69.68

REGLEMENT

Ce marché de Noël et de l'Artisanat est organisé exclusivement au bénéfice du Téléthon, que ce soit par l'intermédiaire des exposants qui réservent des tables que par les personnes qui achèteront des tickets de tombola au prix de 2 €.

L'organisateur décidera de l'emplacement de chaque stand.

Installation le samedi 28 novembre à partir de 10 h et démontage des stands le dimanche 29 novembre à partir de 17h30.

1. Merci de prévoir un lot pour notre tombola au bénéfice du Téléthon à nous remettre lors de votre arrivée.
2. Les ventes se feront directement de l'exposant au client.
3. L'exposant se chargera d'habiller les tables fournies.
4. La présence des exposants est obligatoire pendant ces journées.
5. Les artisans le désirant pourront travailler sur place.
6. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les œuvres et objets d'arts exposés (vol, détérioration...).
7. Les chèques de caution de 50 € et de location des tables et grilles, tous deux à l'ordre de l'AFM Téléthon, sont à joindre obligatoirement pour valider l'inscription.
8. Le dossier d'inscription accompagné du chèque de caution seront adressés à :
Claude MIO 11B rue des Pavillons – 57280 Semécourt
Il sera restitué aux exposants, **sur place, le dimanche à partir de 17h30**. En cas d'annulation d'inscription, de défection, du non-respect de la vente des produits listés ou de départ avant 17h30, il sera encaissé.
9. En cas d'annulation du marché, aucun dédommagement ne pourra être demandé à l'organisateur. Le chèque de caution sera restitué.
10. L'exposant s'engage à ne présenter aucune denrée alimentaire sur son stand.

Signature